

PROCES-VERBAL N° 1
COMMISSION CENTRALE DES EDUCATEURS ET DE L'EMPLOI
Réunion du jeudi 24 Août 2006

Présent :

Jean-Charles BADIN, Président de la CCEE.

Présents téléphoniquement :

Jean MARTIN, Membre de la CCEE.

Pierre LABORIE, Directeur des Formations.

Excusés :

Brigitte GEILER, Secrétaire de la CCEE.

André PATIN, Membre de la CCEE

Brigitte TROUILLET, Membre de la CCEE.

1/ DOSSIERS PASSANT EN COMMISSION FEDERALE D'APPEL

a) PENALITES 2003/2004

- **2FA - « U.A.VALETTE. VOLLEY-BALL »** → concerne la pénalité pour **Philippe MACCIONI** n'a pas le BEES 1.

b) PENALITES 2004/2005

- **3MB - « U.A.VALETTE. VOLLEY-BALL »** → concerne la pénalité pour **Cyrill BORELLI** (voir PV n° 3 – pénalité maintenue) n'a pas de qualification.

2/ PENALITES 2002/2003

- **« BESANCON VB »**

La pénalité est supprimée, Monsieur Cédric AMBS ayant régularisé sa situation durant la saison 2002/2003. Il est en conformité avec le RGEN.

3/ PENALITES 2003/2004

- **2MD - « VILLERS COTTERET VB »**

La pénalité de 1 100 euros est maintenue, les arguments avancés par votre club concernant Madame Catherine SALIS ne justifient pas son remplacement par **Monsieur Guillaume SEBASTIEN** sur les feuilles de matchs, ce dernier n'est pas en conformité avec le RGEN.

4/ PENALITES 2004/2005

- **1FB - « VOLLEY VANDOEUVRE NANCY »**

La pénalité de 2 280 euros est supprimée. Monsieur Frédéric BAURET ayant fait son recyclage le 05 sept 2004 et obtenu son EF2, le 01 janvier 2004. Il est en conformité avec le RGEN.

- **3FD - « RACING CLUB DE FRANCE VOLLEY BALL »**

La pénalité de 550 euros est supprimée. Messieurs Khier BENRABIA et Olivier BESSON ayant fait leur stage de recyclage courant saison 2004/2005. Ils sont en conformité avec le RGEN.

.../...

.../...

- **3FF - « VB CORPS NUDS »**
La pénalité de 550 euros est maintenue jusqu'à ce que Madame Anne-Laure DUVIVIER nous ait fait parvenir la photocopie de son BEES 1 (avant la fin du mois de septembre).
- **3FF - « STADE OMNISPORTS VIHIERSOIS VOLLEY BALL»**
La pénalité de 550 euros est supprimée. Monsieur Erwan GUILLEMOT devait passer son BEES 1 dans la saison (voir P.V N°3), il l'a obtenu le 01/05/2006. Il est en conformité avec le RGEN.
- **3FH - « IBOS SPORTS & LOISIRS VB »**
La pénalité de 550 euros est supprimée. Monsieur Philippe GRAEFF ayant régularisé sa situation durant la saison 2005/2006. Il est en conformité avec le RGEN.
- **3FH - « AVIGNON VB »**
La pénalité de 550 euros est supprimée. Madame Murielle URIOS GINESTET ayant fait son stage de recyclage le 15 janvier 2005. Elle est en conformité avec le RGEN.
- **1MB - « VB SENNECEY LE GD SAONE ET GROSNE »**
La pénalité de 2 640 euros est maintenue jusqu'à ce que Monsieur Olivier DIGAIRE nous fournisse la photocopie de son rapport EF2.
- **1MB - « AMSL FREJUS VOLLEY-BALL »**
La pénalité de 1 050 euros est maintenue. Monsieur Toufik BENOMANI a eu son BEES 1 par équivalence le 13 juin 1990 mais il lui manque les diplômes EF1 et EF2 et n'a fait aucun recyclage depuis 1993/1994. Il n'est donc pas en conformité avec le RGEN.
- **2MB - « VOLLEY VANDOEUVRE NANCY »**
La pénalité de 1 100 euros est supprimée. Monsieur Jérémie FUNDERE ayant régularisé sa situation courant saison 2004/2005. Il est en conformité avec le RGEN.
- **3MA - « ANNECY VB »**
La pénalité de 550 euros est supprimée. Monsieur Grégor FROHLIC ayant obtenu son diplôme durant la saison 2004/2005. Il est en conformité avec le RGEN.
- **3ME - « DREUX AC »**
La pénalité de 350 euros est supprimée. Monsieur Ghislain MESSAGER ayant obtenu son diplôme durant la saison 2004/2005. Il est en conformité avec le RGEN.
- **3MF « VGA ST-MAUR »**
La pénalité de 550 euros est supprimée. Monsieur JAMAL EL DIN ayant obtenu son BEES 1, le 21 janvier 2003. Il est en conformité avec le RGEN.

5/ PENALITES 2005/2006

- **PRO A - « RENNES EC VOLLEY »**
La pénalité de 5 700 euros est maintenue. Messieurs Boris GREBENNIKOV et J.Michel GARCIA n'ayant pas les qualifications requises. Ils ne sont pas en conformité avec le RGEN.
- **1MB - « ST-LOUIS NEUWEG VOLLEY-BALL »**
La pénalité de 2 520 euros est maintenue. Monsieur Darek BLONSKI ne possède pas le BEES 1. Il n'est pas en conformité avec le RGEN.
- **2MA- « SMOG VOLLEY ST-JEAN DE BRAYE »**
La pénalité de 1 000 euros est supprimée. Monsieur Edosa AYE (voir PV N° 4)- nous a fait parvenir la photocopie de son BEES 1. Il est en conformité avec le RGEN.

.../...

.../...

- **2MA - « MELUN VAL DE SEINE VB »**
La pénalité de 800 euros est maintenue. Monsieur Farid NAJAH ne possède pas tous les diplômes requis pour entraîner dans cette poule. Il n'est donc pas en conformité avec le RGEN.
- **2MA - « CERCLE PAUL BERT RENNES»**
La pénalité de 1 000 euros est supprimée. Messieurs Benjamin ROCHE et Laurent CERTAIN ont régularisé leur situation durant la saison 2005/2006. Ils sont en conformité avec le RGEN.
- **2MB - « PUNCH VB »**
La pénalité de 950 euros est supprimée. Monsieur Christophe COLLET ayant obtenu son diplôme durant la saison 2005/2006. Il est en conformité avec le RGEN.
- **2MB - « ST-MICHEL SPORTS MARQUETTE LEZ LILLE VB »**
La pénalité de 1 050 euros est maintenue. Monsieur J. François SCHAPMAN ne nous a pas fait parvenir la copie de son BEES 1 et aurait dû faire un stage de recyclage en 2005/2006. Il n'est pas en conformité avec le RGEN.
- **2MB - « TOURCOING VB LILLE METROPOLE »**
La pénalité de 1 000 euros est supprimée. Monsieur Sylvain BOUTLEUX ayant fait parvenir la copie de son BEES 1, obtenu le 23 mai 2003 et a obtenu son EF1, le 5 février 2004. Il est en conformité avec le RGEN.
- **2MC - « ANNECY VB »**
La pénalité de 1 050 euros est maintenue. Monsieur Philippe BOCZKOWSKI aurait du faire son stage de recyclage en 2005/2006 et Monsieur Damien ROLLAND n'a aucun diplôme. Ils ne sont donc pas en conformité avec le RGEN.
- **2MC - « AMSL FREJUS VOLLEY-BALL »**
La pénalité de 600 euros est supprimée. Monsieur Kamel TABAMER est en conformité avec le RGEN.
- **2MC - « US ST-EGREVE »**
La pénalité de 1 100 euros sera supprimée si Monsieur Nicolas MOURARET obtient son EF1 durant la saison 2006/2007.
- **3MC - « SPORTING CLUB NOTRE-DAME STRASBOURG »**
La pénalité de 400 euros est maintenue. Messieurs Pierre HELSHGER (13 matchs) – Ismael HATTAB (1 match), Dominique GARDON (1 match) ne possèdent pas les qualifications requises. Ils ne sont pas en conformité avec le RGEN.
- **3MD - « VBC BAILLEUL »**
La pénalité de 526 euros sera supprimée si Franck TYTGAT obtient son EF1 durant la saison 2006/2007.
- **3MD - «VC BELLAING ELITE PORTE DU HAINAUT»**
La pénalité de 325 euros est supprimée. Monsieur Fabien VERMANDEL a envoyé la photocopie de son BEES 1, obtenu le 27 juin 2005 et a eu son EF 1 en juillet 2006. Il est donc en conformité avec le RGEN.
- **3ME - «AVANT-GARDE ST-DENIS VB»**
La pénalité de 550 euros est supprimée. Monsieur Pascal BASCOU a envoyé la photocopie de son BEES 1, obtenu le 27 juin 2005 et a eu son EF 1 en juillet 2006. Il est donc en conformité avec le RGEN.

.../...

.../...

- **3MG - « AS CESSON ST-BRIEUC »**
La pénalité de 550 euros est maintenue. Monsieur **Marc PELLE** a envoyé la photocopie de son BEES 1, obtenu le 23 mai 2000 mais il aurait du se recycler en 2003/2004. Il n'est donc pas en conformité avec le RGEN.
- **3MG - « CS LEO LAGRANGE NANTES VOLLEY-BALL »**
La pénalité de 550 euros est supprimée. Monsieur **Jérôme BERGER** a fait son recyclage à NANTES le 19 février 2006. Il est donc en conformité avec le RGEN.
- **3MG - « CEP POITIERS ST-BENOIT VOLLEY-BALL »**
La pénalité de 550 euros est maintenue. Monsieur **Benjamin BROTHIER** n'a aucun diplôme. Il n'est pas en conformité avec le RGEN.
- **3MG - « CSA CHATELLERAULT »**
La pénalité de 525 euros est supprimée. Monsieur **Jacques WANG SI** a régularisé sa situation durant la saison 2005/2006. Il est en conformité avec le RGEN.
- **3MH - « MJC RODEZ LARC »**
La pénalité de 550 euros est maintenue. Monsieur **Sébastien GUILLE** a bien son BEES 1 depuis 07 juin 1999 mais il devait se recycler en 2002/2003. Il n'est pas en conformité avec le RGEN.
- **1FA - « CHATELAILLON PLAGE VOLLEY-BALL »**
La pénalité de 960 euros est maintenue. Monsieur **Romain VILLAIN** n'a aucun diplôme. Il n'est pas en conformité avec le RGEN.
- **2FB - « R.S.C. CHAMPIGNY »**
La pénalité de 900 euros est maintenue. Monsieur **Philippe ANTOINE** n'a aucun diplôme. Il n'est donc pas en conformité avec le RGEN.
- **3FC - « VB BOIS D'ARCY »**
La pénalité de 250 euros est maintenue. Monsieur **Eric GLANDIER** a bien son BEES 1 depuis le 18 janvier 1990 mais n'a jamais fait de recyclage depuis 1993/1994. Il n'est pas en conformité avec le RGEN.
- **3FD - « LA COLMARIENNE VOLLEY »**
La pénalité de 525 euros est maintenue. Monsieur **Christophe DECK** a eu son BEES 1, le 02 mai 2000, mais n'a jamais fait de stage de recyclage ni de rapport EF1 (les stages EF1 ont été fait en 98/99). Il n'est pas en conformité avec le RGEN.
- **3FD - « ENTENTE VOLLEY BEAUCOURT SOCHAUX »**
La pénalité de 550 euros est supprimée. Monsieur **Franck SIRE** a régularisé sa situation durant la saison 2005/200. Il est donc en conformité avec le RGEN.
- **3FE - « LILLE UNIVERSITE CLUB »**
La pénalité de 250 euros est maintenue. Monsieur **Pascal BAILLY** était annoté comme entraîneur sur les feuilles de match, il n'a fait qu'un stage EF1 à Wattignies, 28 novembre 2005 Il n'est pas en conformité avec le RGEN.
- **3FF - « VIC COMBOURG VOLLEY »**
La pénalité de 500 euros est supprimée. Monsieur **Yannick HUBERT** a eu son EF1 le 16/02/2006. Il est en conformité avec le RGEN.
- **3FG - « SMOG VOLLEY ST-JEAN DE BRAYE »**
La pénalité de 550 euros est supprimée. Monsieur **Hervé RELAVE** et Madame **Sandra LOPEZ DE CARVALHO** ont obtenus leurs diplômes durant la saison 2005/2006. Ils sont en conformité avec le RGEN.

.../...

.../...

- **3FG - « ST-NAZAIRE VB ATLANTIQUE »**
La pénalité de 550 euros est supprimée. Monsieur Ivan ZAGORSKI a fait son stage de recyclage à Nantes en février 2006, il est en conformité avec le RGEN.
- **3FH « ANGLET OLYMPIQUE VB»**
La pénalité de 475 euros est supprimée. Monsieur J. Eric DE LOZE DE PLAISANCE a envoyé la photocopie de son BEES 1 obtenu le 27/04/2004. Il est en conformité avec le RGEN.

6/ SAISON 2006/2007

- **1FA « VB TULLE NAVES »**
La CCEE demande que Monsieur Xavier PIBOTEAU aille faire 2 jours de stage à l'IFVB de TOULOUSE avant le 30 décembre 2006 ou aille au Colloque à ISTRES, le 23 septembre 2006.
- **AMBS Cédric, la CCEE valide son EF1 et demande à ce qu'il nous fasse parvenir une photo (format identité avec son nom au dos) afin d'établir sa carte.**

7/ DEMANDE VALIDATION D'ACQUIS D'EXPERIENCES

- **Mademoiselle Corinne CARDASSAY**
Au vu de son cursus, la C.C.E.E. a décidé de lui accorder l'EF1, elle devra faire parvenir à la FFVB une photo (format identité avec son nom au dos) pour l'établissement de sa carte EF1.
- **Monsieur Laurent CHAUVIN**
Il doit passer le BEES 2^{ème} degré Spécifique à la session, du 4 au 6 Décembre 2006 à Montpellier.
Pour obtenir le DEPV, il doit faire :
 - Le stage 1 : communication et management.
 - Le stage 6 : cadre juridique.
 - L'ensemble du module 4 (stages en situation).
 - Entraîner durant trois saisons en LNV.
- **Monsieur J. Marie FABIANI**
Au vu de son cursus, la CCEE lui délivre le DEPV.
- **Monsieur Jacek KURZAWINSKI**
Au vu des documents qu'il a fournis, la C.C.E.E. lui accorde la première partie de l'EF1 (le stage 1 - formation du joueur), il devra faire le stage 2 (conduite d'équipe région) dans le courant de la saison 2006/2007.
- **Monsieur J. Baptiste MARTZLUFF**
Au vu de son cursus, la C.C.E.E. lui délivre le DEPV.
- **Monsieur Elie MERHEB**
Au vu de son cursus, la C.C.E.E. lui spécifie que pour obtenir le DEPV, il devra :
 - Obtenir le BEES 2^{ème} degré spécifique.
 - Suivre les stages 1 et 6 du DEPV.
 - Entraîner trois ans en LNV.
- **Monsieur SHONGO SAMBA**
Au vu des documents qu'il a donné, la C.C.E.E. lui accorde la première partie de l'EF1 (le stage 1 - formation du joueur), il devra faire le stage 2 (conduite d'équipe région) dans le courant de la saison 2006/2007.
- **Monsieur Olivier VALENTIN**
Au vu des documents qu'il a donné, la C.C.E.E. lui demande de préciser l'équivalence souhaitée.

.../...

.../...

- **Monsieur Zbigniew ZIELINSKI**
Au vu des documents qu'il a donné, la C.C.E.E. lui accorde la première partie de l'EF1 (le stage 1 - formation du joueur), il devra faire le stage 2 (conduite d'équipe région) dans le courant de la saison 2006/2007.

8/ QUALIFICATIONS D'ENTRAINEURS

- **Monsieur Gaël BOLLENGIER**, la C.C.E.E. l'autorise à entraîner en « Pro B ». Mais il doit obtenir le BEES 2^{ème} degré Spécifique à la session du 4 au 6 Décembre 2006, à Montpellier (comme déjà informé dans le PV n° 5 de juin 2006). Si cette condition n'est pas respectée la pénalité 2006/2007 sera appliquée au club.
- **Monsieur Yann CHUBILLAU** qui n'avait pas pu suivre le stage de Toulouse, pour raison médicale grave, a eu un entretien équivalent à celui de Toulouse avec J Ch. BADIN le 22 août 2006. A la suite de cet entretien et compte tenu de son CV, la qualification DECFCP lui est accordée.
- **Monsieur Ion DOBRE** a satisfait aux demandes complémentaires demandées par la C.C.E.E.. Il obtient le DEPVB.
- **Monsieur Boris GREBENNIKOV** : au vu de son cursus, la C.C.E.E. l'autorise à entraîner en PRO pour la saison 2006/2007, mais il doit faire son rapport EF2 avant le début de la saison 2006/2007 et obtenir 2 modules de la formation DEPVB dans le courant de la saison 2006/2007 et 2007/2008.

9/ LISTE DES PARTICIPANTS AU STAGE DE FORMATION CONTINUE (ex-recyclage) LNV et Nationale 1 de ST-BRIEUC, le samedi 22 août 2006– CF Annexe 1

Destinataires : Ligues Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer/Membres du Comité Directeur Fédéral/Membres de la CCEE/Diffusion interne

Date de rédaction : 24 août 2006
Date d'approbation : Adopté par le CDF des 22-23/09/2006
Date de diffusion : 06 septembre 2006
Auteur : Jean-Charles BADIN

.../...

Annexe 1

PARTICIPANTS AU STAGE DE FORMATION CONTINUE
de SAINT-BRIEUC, le 22 Août 2006

AUGE Yannick
BIHARE Michel
BOUVIER Eric
CHOLET Steve (STAGE NON REGLE A CE JOUR)
DESMEDT Michel
DOBRE Ion
DJORDJEVIC Nenad
FABIANI Jean Marie
FANG Yan
FRANÇOISE David
GREBENIKOV Boris
JOSSERAND Arnaud
LOZANCIC Slonodan
MAGAIL Magali
MARTIN Sébastien
MAZZON Hervé
MINKOVA Raina
NAVI Babak
ONG Vathanara
PAES Margarita
PATIN André
PRZYBYLSKI Vincent
ROCHE Jean Michel
ROLAND Dominique
SIMON Stéphane
SMOLKA Joseph
TROUVE Frédéric
WANG SI Jacques

